

Délégués présents :

Norbert SCHICKEL
Monique HANS
Jean-Martin MEYER
Angelo ROMANO
Jean-Jacques MOREL
André TINGEY
Charles FRITSCH
Bernard REINHEIMER
Alfred WEICK
Denise BUHL
Robert GEORGE
Bernard ZINGLE
Mady REBERT
Pierre DISCHINGER
Monique MARTIN
J-François WOLLBRETT
Antoinette STRAUMANN
Marc WIOLAND
Carla BRUNETTI
Roland GIANTI
Jean-Daniel CHAPOT
Thierry BESSEY
Jean ELLMINGER
Claude MEYER
Philippe BRESCHBUHL
Daniel THOMEN
Patricia EBERSOHL
J-François KABUCZ
Virginie LAVAL
Gabriel BURGARD
Geneviève TANNACHER

Délégués représentés

Maurice HENRY
Patrick ALTHUSSER
Audrey LUTZ
Heidi DEYBACH

Délégués absents :

Daniel HAUDY

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 19 décembre 2023 à 18 h 30**

Sous la présidence de M. Norbert SCHICKEL, Président de la CCVM

POINT 8 – ENVIRONNEMENT

**8.1. TARIFS 2024 POUR LE DEPOT DES PROFESSIONNELS AU CENTRE
DE VALORISATION**

Le règlement intérieur du centre de valorisation voté par l'assemblée en date du 21 septembre 2021 prévoit que chaque dépôt effectué par un professionnel donne lieu à une facturation en fonction du type de matériel déposé avec un minimum de facturation de 1m³.

Afin de prendre en compte l'augmentation des tarifs de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), qui varient de + 2 € /T en 2024 pour l'incinération et de + 7 € /T pour l'enfouissement. Les tarifs tiennent compte de la répercussion de cette hausse. En outre, le SITDCE qui gère l'incinération nous a d'ores et déjà informé d'une évolution tarifaire de 7% pour l'année 2024. Il convient également de prendre en considération l'impact du transport car les matières collectées au sein du centre de valorisation sont acheminées vers des centres de traitement.

Il convient donc de voter les tarifs afférents qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 en précisant qu'ils sont susceptibles d'être à nouveau modifié en fonction des résultats de la consultation des entreprises pour l'exploitation du centre de valorisation qui sera réalisée début 2024.

Matières déposées :	Prix au m ³ (2023)	Prix au m ³ (2024)
Gravats	18 €	19 €
Encombrants	55 €	61 €
Incinérables	55 €	59.50 €
Apport d'huissierie	15 € l'unité	15 € l'unité
Ferrailles	4.50 €	4,50 €
Végétaux	18 €	20 €
Bois	31 €	32 €
Plâtre	31 €	32 €
Papier/ carton	Gratuit	Gratuit

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE VALIDER les tarifs 2024 pour les dépôts réalisés par les professionnels au centre de valorisation.

DE PRECISER que chaque dépôt sera au moins comptabilisé à hauteur d'1 m³ si l'ensemble des matières déposées est inférieur à 1 m³.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou le Vice-Président en charge du dossier à signer tout acte rendu nécessaire par cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Norbert SCHICKEL